

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 22

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 22

Lausanne, le 15 Novembre 1881.

XXVI^e Année

SOMMAIRE. — La compagnie d'administration n° 5 au cours de répétition de la VIII^e brigade d'infanterie, p. 513. — Les manœuvres de la VII^e division, p. 516. — Les grandes manœuvres de cavalerie en France, p. 519. — Nécrologie, p. 524. — Nouvelles et chronique, p. 525.

LA COMPAGNIE D'ADMINISTRATION N° 5 au cours de répétition de la VIII^e brigade d'infanterie.

La nouvelle organisation militaire a créé un rouage nouveau, les compagnies d'administration chargées d'assurer la subsistance des hommes et des chevaux de leur division.

Quand ces compagnies ont commencé à fonctionner elles ont attiré l'attention générale, et tout ce qu'on écrivait à leur sujet était lu avec intérêt par le public militaire. Aujourd'hui le sujet est devenu banal et il n'est plus permis de consacrer de longues pages au service des subsistances. Cependant nous nous permettrons de dire deux mots de l'activité de la compagnie 5 à Lucerne, du 15 au 28 septembre dernier.

Pendant six jours la compagnie a fait un simple cours de répétition d'infanterie pour lequel on l'avait armée de fusils. Il n'y avait pas de travaux techniques à exécuter par le fait que les installations qui avaient servi quelques jours auparavant à la compagnie 4 (VII^e brigade) étaient restées pour être utilisées par le cours suivant.

Dans ces conditions, on se demande pourquoi le service technique de la compagnie n'a pas commencé dès le premier jour.

L'administration qui réglementairement n'a pas de fusils, doit-elle employer son temps à démonter et à remonter les Vetterli de réserve des arsenaux? Est-il réellement dans son rôle de passer toute la sainte journée à faire de l'école de soldat et du service de garde théorique, alors que l'effectif des compagnies leur empêche absolument de monter la garde une fois le service technique commencé?

Pourquoi ne donnerait-on pas, par analogie, des canons aux soldats des troupes sanitaires, quitte à faire soigner les malades par des infirmiers civils pendant que le personnel de santé ferait l'école de pièce? La comparaison, pour être quelque peu burlesque, n'est pas exagérée. On a des bouchers et des boulangers militaires occupés à faire du maniement d'armes tandis que la troupe est alimentée par des fournisseurs civils.

Il faut de l'école de soldat pour le maintien de la discipline; mais qu'on en fasse chaque jour quelque peu et qu'on abandonne, de grâce, le système avec lequel on arrive à faire des soldats d'administration de médiocres fantassins parce que leurs officiers et sous-officiers ne connaissent pas suffisamment le service d'infanterie pour instruire convenablement la troupe.

Cela dit, passons au service technique.